

BULLETIN D'INSCRIPTION DU TROC & PUCES de l'OMS

Dimanche 2 décembre 2018

A retourner à : ALSH - 18 rue Général de Gaulle 56620 Pont-Scorff.

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de « Office Municipal des Sports » et de la
photocopie de la pièce d'identité

Date limite d'inscription le Lundi 26 novembre 2018

REGLEMENT DU TROC & PUCES

- ✓ Une inscription n'est retenue que si elle complète (date, signature) et parvenue à l'organisateur dans les délais impartis, **accompagnée du règlement et de la photocopie de la pièce d'identité**.
- ✓ La mise en place des exposants commencera à **6h30** du matin. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 18h00.
- ✓ Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés.
- ✓ L'accomplissement d'acte de commerces (achat pour la revente) par des personnes physiques ou des associations non inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, est réputé travail dissimulé et est sanctionné à ce titre.
- ✓ En tant qu'exposant, je déclare faire mon affaire personnelle de toutes assurances concernant ce Troc & Pucés, et déclare renoncer à tous recours à l'encontre des organisateurs, leurs assurances et la Ville en cas de dommages.
- ✓ En tant que particulier, je m'engage à ne pas participer à plus de deux ventes par an sur l'ensemble du territoire national.
- ✓ Possibilité de commander votre sandwich pour le midi.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone :

Particulier : Carte d'identité Passeport Permis conduire
Numéro
Délivrée par : Le

Professionnel : Raison sociale :
Siège social :
N° d'immatriculation :

RÉSERVATION

- 5€ le mètre (tables et chaises fournies) : m x 5€ = €
- Sandwich (2.5€) : Jambon beurre (quantité : ...)
 pâté cornichon (quantité : ...)
 jambon fromage (quantité : ...)

Coût total : €

Nous autorisons les portants à raison d'1 portant maximum par exposant, une participation de 2 € par portant vous sera demandé le jour du troc et pucés.

Lu et approuvé (manuscrit) Date : Signature :